



Camping



- Le camping est fermé avec des barrières de 2 mètres.
- Le camping n'est pas autorisé hors du périmètre délimité. Toute installation sauvage devra être démontée.
- Le camping a une entrée séparée de la place de fête principale, il est éclairé, équipé de WC et de l'eau potable est disponible via un bassin sur la place de fête. Une zone pour entreposer les déchets est disponible.
- L'accès au camping n'est pas autorisé aux mineurs de moins de 15 ans non accompagnés d'un adulte auquel ils sont confiés. Un contrôle d'âge est effectué à l'entrée du camping et des bracelets seront distribués.
- Aucun véhicule tracteur ne doit rester dans le camping.
- Aucune terrasse n'est autorisée sur les toits des véhicules et remorques.
- Toutes constructions provisoires de plus de 2.5 m de haut sont interdites.
- La mise en place des remorques-dortoir se fera le mardi 16 et mercredi 17 août de 17h00 à 20 h30
- Les jours d'ouverture sont du vendredi 19 août 2022 à 16h00 au lundi 22 août 2022 à 8 h00.
- Plus aucun véhicule à moteur ne pénètre dans le camping dès le vendredi soir 16 h00.
- A l'arrivée de chaque « caravane », les mesures suivantes sont prises :
 1. Photographie de la « caravane »
 2. Attribution de la zone de stationnement
 3. Prise de l'identité du ou des responsables.
- Les génératrices et bouteilles de gaz sont interdites dans le camping.
- Tout feu est interdit à proximité des « caravanes ».
- Aucun emplacement de feu ne sera mis à disposition par les organisateurs
- La détention d'animaux est interdite

- La diffusion et la production de musique sont interdites de 24 h00 à 10h00. En dehors de cet horaire, les niveaux sonores doivent être limités de manière à garantir la tranquillité du voisinage.
- Tout commerce de boissons, victuailles, etc... est interdit.
- Toute consommation de produits stupéfiants sera dénoncée à la police.
- Le départ des remorques pourra se faire le dimanche soir, dès la fin des jeux.
- Le dernier délai pour évacuer les « caravanes » est fixé au lundi 22 août 2022 à 20h00. Passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit de faire évacuer les engins aux frais du propriétaire.
- Une caution de 200.- CHF sera demandée pour toutes « caravanes » et tentes de plus de 10 m².
- Une caution de 50.- CHF sera demandée pour les tentes inférieures à 10 m².
- **La caution sera rendue uniquement si la place est propre lors du départ.**
- Les utilisateurs du camping pourront y accéder sur présentation d'une pièce d'identité. Celle-ci sera enregistrée ainsi que l'emplacement de leur « caravane » ou tente. Toutes ces données seront détruites en conformité avec la loi sur la protection des données dès la fin de la fête.
- L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vols ou de dommages.
- Quiconque ne respecte pas les règles précitées, ou celui qui par son comportement provoque le désordre, sera expulsé et interdit de camping, voire de la fête.

